

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2007019

Signataire : CD/BC/SG

OBJET : Personnel communal : Fixation du tableau des effectifs des différentes filières arrêté au 1er juillet 2007.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006 – 1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1393 du 17 novembre 2006 portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des Directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

Vu le décret n° 2006-1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la Catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1689 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 fixant les dispositions communes applicables au cadre d'emplois de Catégorie B,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de Catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires territoriaux de Catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1696 du 22 décembre 2006 modifiant certains statuts particuliers de cadre d'emplois des fonctionnaires de la Catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur en date du 12 janvier 2007 précisant les modalités de mise en œuvre du dispositif de reclassement,

Vu les différentes délibérations du Conseil Municipal créant et modifiant le tableau des effectifs des différentes filières,

Considérant qu'au regard des réformes statutaires parues en fin de l'année 2006, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Modifie à compter du 1^{er} juillet 2007 le tableau des effectifs de la Ville d'Aubervilliers, conformément aux indications annexées à la présente délibération.

Le Maire